



URBANISME

MISE EN LIGNE LE 28-06-2024

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 24 00024

Date de dépôt du 09/01/2024

Adresse des travaux :

7 Rue d'Almeria

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

Monsieur Franck POURBAIX

7 Rue d'Almeria

17200 Royan

Affaire suivie par M. VIVANT Benjamin

Objet : Rejet tacite

Envoi sur GNAU

Monsieur,

Vous avez déposé une demande Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis à la mairie de Royan le 09/01/2024.

Par lettre du 29/01/2024, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP04 : Un plan des façades [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]
Fournir un plan en élévation coté + modèle du portail et portillon projetés.
- DP06 : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 29/04/2024, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



ROYAN le 19/06/2024
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET